

1717

Commissaire de la Cour de Parlement de Paris
Le Roy a permis que les sieurs de la Cour de Parlement de Paris
seussent autoriser les sieurs de la Cour de Parlement de Paris
à faire telle chose qu'ils jugeront à propos
pour le service du Roy et de son service
en la ville de Paris et de son territoire
à l'effet de ce qui est contenu en l'ordonnance
du Roy en ce point touchant les
dites villes de Paris et de son territoire
à l'effet de ce qui est contenu en l'ordonnance
du Roy en ce point touchant les
dites villes de Paris et de son territoire

1717

Commissaire de la Cour de Parlement de Paris

1717

1717

